

Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire,

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Xavier RIPOCHE, Adjoint, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Hélène FOUCHER, Marie-Josèphe AUDOIN, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOIN, Rachel HÉRAULT, Sophie DURAND, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Jérôme BOIDRON, Paul CLÉMENCEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ou excusées : Bénédicte BOSSARD (pouvoir à Sophie DURAND), Dominique POHU (pouvoir à Marie-Bernadette AUDOIN), Nathalie JOLIVET (pouvoir à Denis SOURICE).

Secrétaire de séance : Joël LANDREAU a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2015 a été adopté à l'unanimité.

En début de séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : *Budget assainissement 2015 – décision modificative n°2.*

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

1. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A) Restructuration de l'école publique

Rachel Héroult donne lecture du compte rendu de la réunion du 21 août 2015.

Après présentation du tableau d'analyse prospective sur l'évolution des effectifs pour les prochaines années, il semble pertinent de travailler sur un projet de construction de 2 classes à court terme, sans occulter les perspectives d'évolution de l'école à moyen terme si d'autres phases d'agrandissement s'avèrent nécessaires.

Afin de lancer l'étude et affiner le projet avant fin 2015, un architecte devra être retenu rapidement. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à entamer des démarches.

Le devenir du bâtiment situé 9 rue de la Libération (ex mairie) est évoqué. Pour apporter des éléments concrets à la réflexion, les services des Domaines seront sollicités pour déterminer la valeur vénale.

B) Sport

La commission et les responsables des sections sportives se sont réunis fin août pour choisir les coloris des différents matériaux (façades, menuiseries, carrelage, faïence) qui seront posés lors de la rénovation des vestiaires des salles de sports.

2. SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATIONS

N°2015-09-01/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de prémption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de prémption urbain sur les immeubles suivants :

14 rue de la Creillère : Immeuble bâti cadastré section AB n°110 et 118 d'une contenance de 432 m²,

16 rue des Coquelicots : Immeuble bâti cadastré section AA n°501 d'une contenance de 645 m²,
 2 allée des Lilas : Immeuble bâti cadastré section AA n°647 d'une contenance de 417 m²,
 4 impasse Saint Paul : Immeuble bâti cadastré section AE n°183 et 186 d'une contenance de 686 m²,
 12 boulevard du Poitou : Immeuble non bâti cadastré section AA n°652 d'une contenance de 356 m²,
 1 rue du Logis : Immeuble non bâti cadastré section AA n°650 d'une contenance de 187 m²,
 41 rue du Sacré Cœur : Immeuble non bâti cadastré section AB n°527, 528, 529 et 530 d'une contenance de 1390 m²,
 13 rue Saint Paul : Immeuble non bâti cadastré section AA n°227 d'une contenance de 504 m²,
 4 allée des Lilas : Immeuble non bâti cadastré section AA n°644 d'une contenance de 877 m².

N°2015-09-01/02

Objet : Acquisition d'une parcelle de 58 m² appartenant aux Consorts LORRY – rue de la Biroterie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir, à l'amiable, une bande de terrain de 58 m² à extraire des parcelles AA n°103 et 104 appartenant aux Consorts LORRY et située rue de la Biroterie. Cette acquisition permettra de redéfinir l'alignement en élargissant le trottoir. La circulation des piétons sera ainsi facilitée et sécurisée. Le stationnement des véhicules sera également amélioré.

Il est précisé qu'un emplacement réservé figure sur ces parcelles dans les documents graphiques du PLUI.

Une négociation a été entamée avec les Consorts LORRY, propriétaires, qui acceptent de céder à la Commune l'emprise nécessaire sur la base de 12.50 € le m², les travaux de démolition des annexes implantées sur la parcelle restant à leur charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'acquérir une bande de terrain à extraire des parcelles AA n°103 et AA n°104 d'une contenance totale de 58 m² aux conditions suivantes :

- 58 m² x 12.50 € = 725 €, toutes indemnités comprises,
- les frais de géomètre sont répartis entre acquéreur et vendeur,
- les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et tous documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2112 du budget communal 2015.

N°2015-09-01/03

Objet : Création de postes d'adjoints d'animation pour les TAP

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal avait validé la création de plusieurs postes d'agents d'animation pour une période de 6 mois (du 01/09/2015 au 29/02/2016) dans le respect des dispositions réglementaires applicables au recrutement d'agents contractuels de droit public.

Il précise que de récentes dispositions visent à assouplir les possibilités de recrutement d'agents non titulaires.

C'est le cas des recrutements pour « *besoins occasionnels* » qui étaient jusqu'à présent limités à des durées de 6 mois.

Désormais, avec la notion « *d'accroissement temporaire d'activité* », le droit porte la durée du contrat à 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs.

Il est proposé au Conseil de retirer sa précédente délibération et de créer le nombre de postes d'animateurs TAP pour l'ensemble de la période scolaire 2015/2016, soit du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer les postes suivants :

Grade	Durée hebdomadaire semaines scolaires	Observations
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	14 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	11 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	8 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	8 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	8 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	6 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	4 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	4 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	3 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2 heures	CDD du 01/09/2015 au 05/07/2016

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
DIT que la présente délibération annule la délibération n°2015-07-02/04 du 2 juillet 2015.

N°2015-09-01/04

Objet : Déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques
Convention d'occupation du domaine public à passer avec le SIEML

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Saint André de la Marche s'était portée candidate en 2014 pour accueillir une borne de recharge de véhicules électriques sur son territoire. Le Comité syndical du SIEML avait entériné cette candidature en séance du 20 mai 2014.

Depuis cette date, le projet a évolué positivement et le SIEML a décidé lors du Comité syndical du 16 juin 2015 de :

- valider l'installation de borne avec 2 points de charges et 4 prises à l'ensemble des communes intéressées,
- ne solliciter aucun fonds de concours auprès des collectivités, garantissant la gratuité totale du déploiement pour les communes.

Après échange avec les responsables du SIEML, la localisation de la borne a été convenue rue Augustin Vincent (face à l'église), à proximité du transformateur électrique. Elle nécessitera la neutralisation de plusieurs places de stationnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'emplacement proposé pour l'installation de la borne de recharge de véhicules électriques.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer convention pour occupation du domaine public avec le SIEML.

N°2015-09-01/05

Objet : Budget assainissement 2015 : décision modificative n°2

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget assainissement 2015 :

DECIDE de modifier le budget assainissement 2015 comme suit :

Libellé	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Charges financières	6611	1 200 €		
Autres prestations			7068	1 200 €

3. SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

A) Travaux en cours

1. Travaux de voirie – rue Simone Veil

Finition des travaux semaine 37 avec application des enrobés sur trottoirs les 8 et 9 septembre, puis sur la voirie les 10 et 11 septembre 2015.

2. Réhabilitation des vestiaires des salles de sport

Suite aux congés des entreprises, les travaux ont repris fin août avec la présence des entreprises GRC (maçonnerie) et SECHET (charpente) dans le respect du planning établi.

3. Aménagements intérieurs – vestiaires foot – Bd du Poitou

Les agents techniques ont posé la faïence d'un 1^{er} vestiaire. Les travaux vont se poursuivre lors des prochaines semaines dans les 3 autres vestiaires.

B) Structures intercommunales

CCMS - Flash 10

Présentation du document relatant les activités de Moine et Sèvre pour le mois de septembre 2015.

C) Divers

1. Centre d'Enfouissement Technique de la Cachotière

Dominique Besnier représentait Saint André à la réunion de la Commission de Suivi du Site du 23 juin 2015. Afin de répondre à la demande de l'Association des Riverains, la DREAL a proposé à la Société Bouyer-Leroux de prévenir les riverains lors d'interventions ponctuelles pouvant occasionner un dégagement d'odeur, ceci pour minimiser tout effet de surprise auprès de la population avoisinante. Faisant suite à cette observation, un système de communication par SMS a été mis en place optimisant ainsi la capacité de réaction aux anomalies.

2. Situation de l'emploi

Pôle Emploi recense 132 demandeurs d'emploi fin juillet 2015 (53 hommes et 79 femmes) dont 105 indemnisés et 27 non indemnisés.

4. DECISIONS DU MAIRE

N°25	Mission de diagnostic sécurité incendie – contrôle des installations de gaz existantes, dans le cadre des travaux de réhabilitation des vestiaires des salles de sport	SOCOTEC d'Angers	500 € HT
N°26	Mission de diagnostic amiante avant travaux, dans le cadre des travaux de réhabilitation des vestiaires des salles de sport	QUALICONSULT d'Angers	290 € HT
N°27	Avenant n°1 pour le marché de travaux de réhabilitation des vestiaires des salles de sport (augmentation des prestations du lot n°2)	SECHET de Saint André de la Marche	3 500.00 € HT
N°28	Travaux de menuiseries intérieures dans les salles de sport	SECHET de Saint André de la Marche	2 972.20 € HT
N°29	Concession de caverne au cimetière communal pour 15 années	Famille ROBYN	82 €
N°30	Concession de terrain au cimetière communal (durée non déterminée à ce jour)	Famille GAUTIER	?
N°31	Réalisation d'un diagnostic accessibilité handicapés pour plusieurs bâtiments communaux	Bureau d'études APAVE de Cholet	1 875.00 € HT

📅 Dates à retenir

Conseil Municipal :

Commission Finances :

Commission Affaires sociales/communication :

Commission Urbanisme :

Mardi 29 septembre 2015 à 20h00

Mercredi 23 septembre 2015 à 19h00

Mercredi 7 octobre 2015 à 19h00

Lundi 28 septembre 2015 à 17h30

Mardi 29 septembre 2015 à 18h00